



# ESS

*Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire*

*Ma feuille de route pour répondre  
aux marchés publics du Conseil départemental du Gard*

6

E

T

A

P

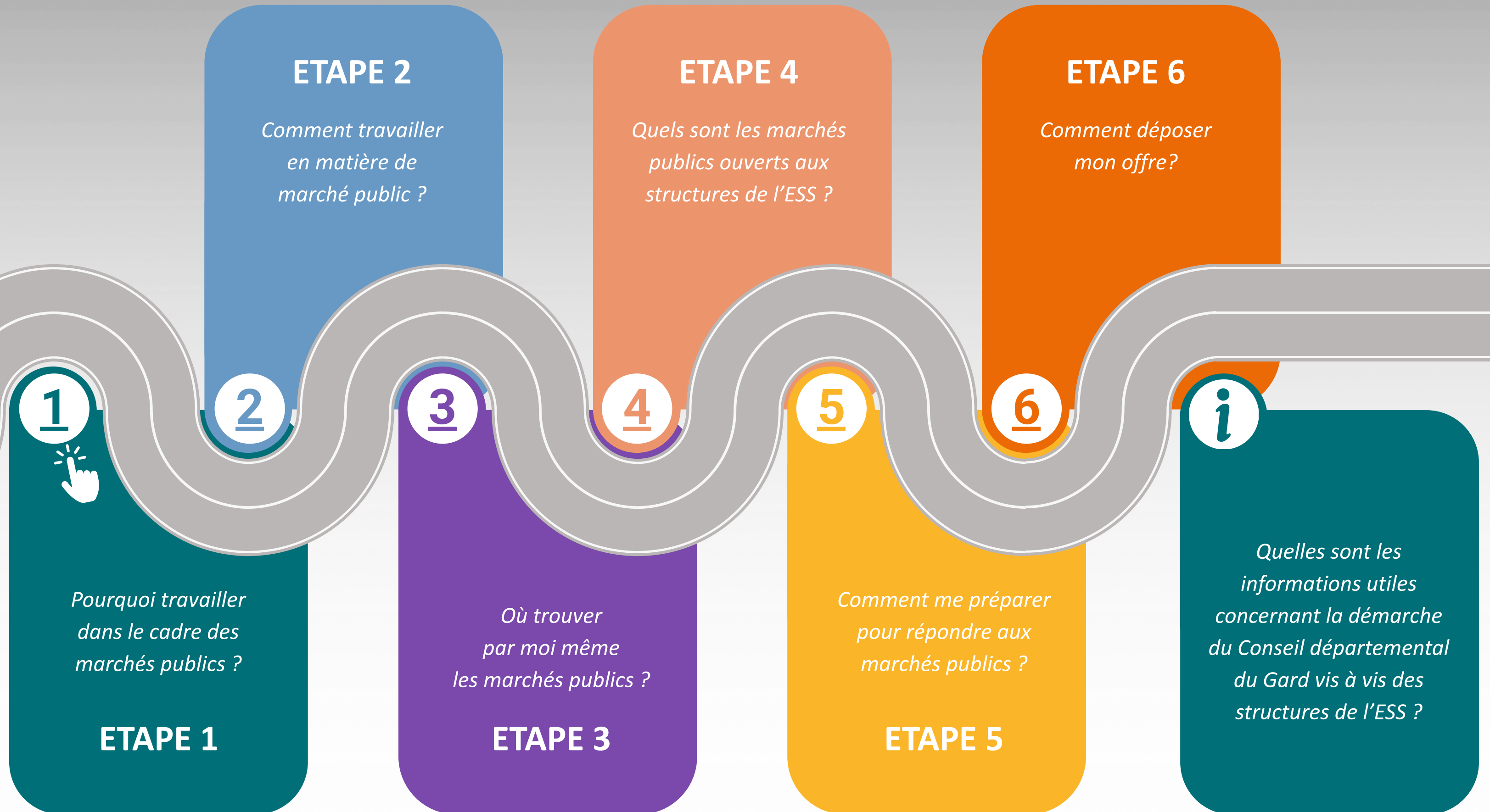
E

S



C GRAPH LÉGAL

Réalisé par Claire BARILLON



*C'est parti !*



## Pour bénéficier de son potentiel économique

Les marchés publics ont **un impact important sur l'économie des petites et moyennes entreprises** car :

- ✓ Les dispositions réglementaires du Code de la commande publique prévoient **des dispositions juridiques adaptées** à cette typologie d'opérateurs économiques,
- ✓ **l'adoption du SPASER** par le Conseil départemental du Gard impulse cette dynamique sociale, locale et économique, conformément à **l'engagement porté par le Schéma départemental de l'ESS**,
- ✓ le Conseil départemental du Gard **garantit le paiement des prestations, avec des possibilités d'avance et d'acompte sur approvisionnement.**



Les structures de l'ESS peuvent bénéficier de ces atouts de développement économique.



Pensez à demander votre attestation de bonne exécution de la prestation auprès du Conseil départemental du Gard.  
Il peut être valorisé sur d'autres marchés publics !

## Pour bénéficier de son potentiel de résonance

Les marchés publics réussis du Conseil départemental du Gard rayonnent sur le Gard et en Occitanie.

Conclure un contrat avec un acheteur public **offre de la légitimité et de l'attractivité.**

Un marché public réussi est **source de valorisation économique, technique et professionnelle** pour les deux parties au contrat.

### Des attentes à la hauteur des projets que vous porterez !

**Un marché public est une relation contractuelle gagnant-gagnant !**  
Dans cette optique, le Conseil départemental du Gard est attaché au respect mutuel des clauses des cahiers des charges.

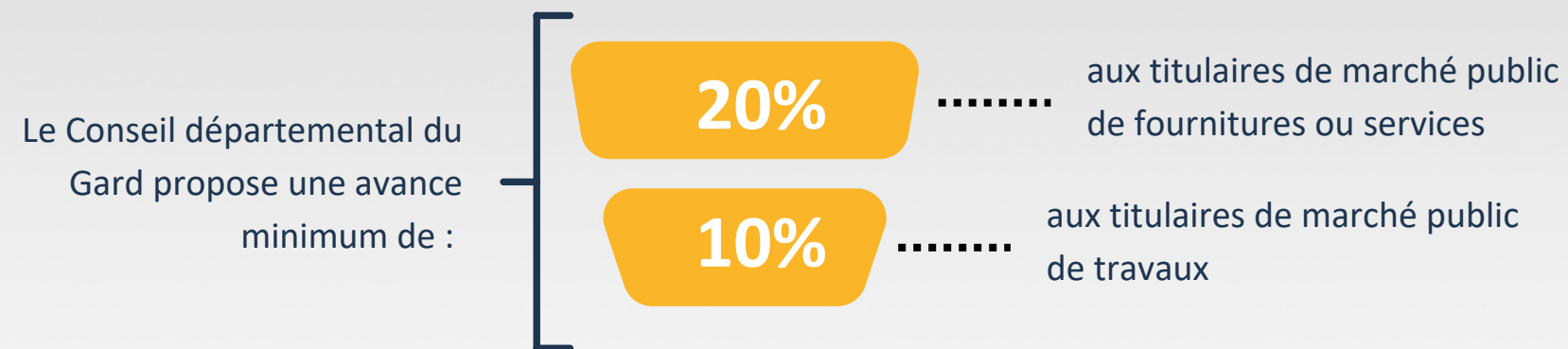
Il est impératif d'avoir une bonne connaissance des conditions techniques et administratives du contrat.  
Le Conseil départemental du Gard est un acheteur public souple, mais qui ne transige pas avec la qualité des prestations attendues.



## L'avance

L'avance est le versement d'une partie du montant du marché, avant tout commencement d'exécution des prestations.

Elle peut vous permettre l'achat de matières premières à hauteur de :



Deux critères ouvrent le droit au versement de l'avance :



La prestation coûte plus de 50 000€ HT



La prestation dure plus de 2 mois

L'avance devra être remboursée entre 65% et 100% d'exécution de la prestation.

Son versement peut être soumis à la constitution d'une garantie de remboursement.

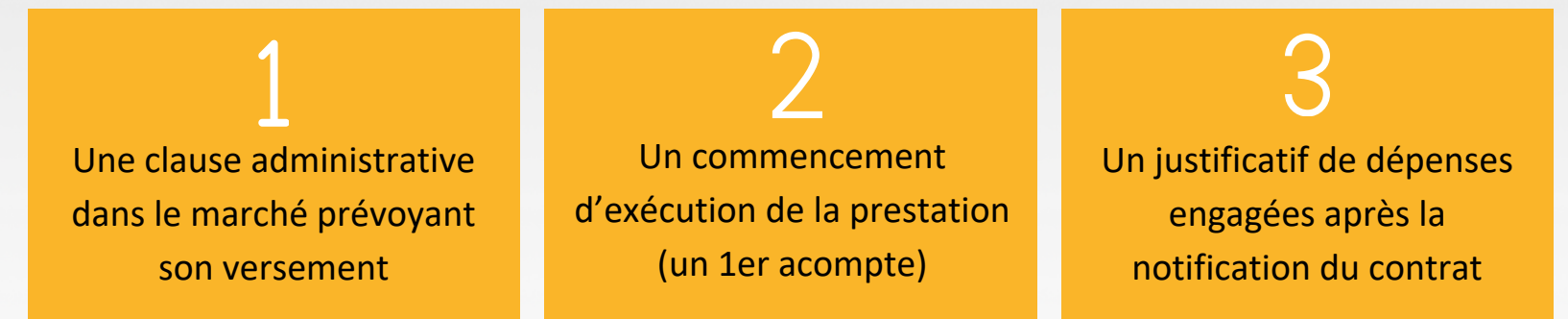
Cette garantie prend la forme soit d'une "garantie à première demande", soit d'une "caution personnelle et solidaire" (constituées le plus souvent auprès d'un organisme bancaire).

Les conditions de versement de l'avance sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulier (CCAP) ou dans la lettre de consultation.

## L'acompte

Les acomptes sur approvisionnement permettent à l'entreprise ayant engagé des dépenses liées à ses approvisionnements (pour des matériaux, des produits ou composants de construction, location d'engins etc...) de se les faire payer pour bénéficier d'une trésorerie suffisante pour avancer d'autres frais.

Trois critères permettent de bénéficier d'un acompte :



L'acompte est déduit du solde du paiement de la prestation.

Son versement n'est pas soumis à la constitution d'une garantie.

Toutefois, une retenue de garantie de 3% peut être effectuée sur chaque acompte afin de couvrir les réserves éventuelles (imperfections) formulées pendant le délai de garantie de parfait achèvement de 1 an, à compter de la réception des prestations (en travaux le plus souvent).

Cette retenue peut être remplacée par une "garantie à première demande", ou par "une caution personnelle et solidaire"

Les conditions de versement de l'acompte sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulier (CCAP) ou dans la lettre de consultation.



En s'identifiant sur la plateforme de dématérialisation AWS.

**AWS** est la plateforme électronique choisit par le Conseil départemental du Gard.

**Celle-ci vous permet :**

- ★ de vous référencer en vous identifiant
- ★ de consulter les marchés publics dans votre secteur d'activité
- ★ de retirer les dossiers de consultation des entreprises
- ★ de déposer votre candidature et votre offre

En se faisant référencer par le Conseil départemental du Gard sur son annuaire de l'ESS.

Afin d'être visible dans l'environnement économique du Conseil départemental du Gard, pensez à transmettre par mail les coordonnées de votre entreprise.



***daap.clausesdeveloppementdurable@gard.fr***



Nom, statut, adresse, téléphone, adresse mail, site Internet, offres de services.

**1**

Je m'identifie sur :  
<https://awsolutions.fr/>

**2**

*Je contact le Conseil départemental du Gard pour être sur l'annuaire de l'ESS*

**3**

*Je participe aux marchés publics*

# ETAPE 3 : Où trouver par moi même les marchés publics ?



Via le site public du Conseil départemental du Gard :



[www.gard.fr](http://www.gard.fr)



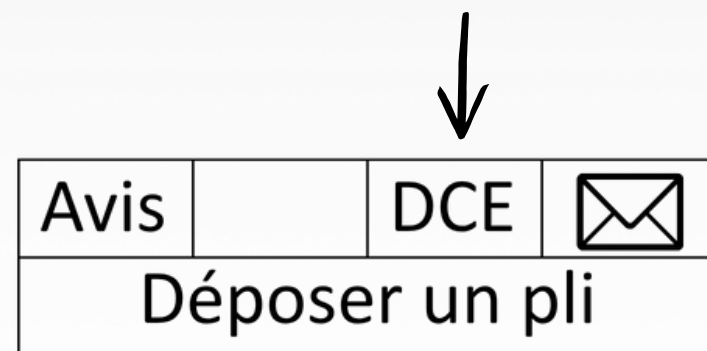
Rubrique  
Marchés publics

Les marchés publics sont classés par type d'opération : travaux, services, fournitures, prestations intellectuelles.

Pour retirer le dossier de Consultation des entreprises, il convient de :

1) Cliquer sur "DCE" :

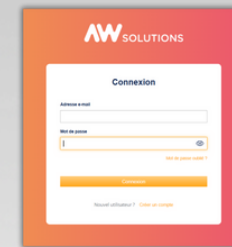
2) Saisir le code de retrait :



Quelles sont les pièces constitutives d'un DCE ?



3) S'identifier via AWS :



4) Indiquer l'objectif avant de télécharger le DCE:

- Intention de soumissionner
- Information ou recherche seulement

Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par votre entreprise elle-même, erratums) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite.



Vous pouvez être alerté de la mise en ligne d'un nouveau marché public propre à votre activité !



Alerte automatique des entreprises (gratuit)

Cette action nécessite d'être identifié via AWS.



## Les documents qu'il faut lire :

### Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le cahier des clauses technique particulier (CCTP) **fixe les conditions d'exécution techniques propres au marché**. Ce document peut être remplacé par un cahier des clauses particulières (CCP).

### Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) **permet de fixer les conditions d'exécution administratives propres au marché**. Ce document peut être remplacé par un cahier des clauses particulier (CCP).

### Le règlement de la consultation (RC)

Le règlement de la consultation (RC), **fixe les règles de la consultation** et complète l'avis d'appel public à la concurrence. **Il vous permet de prendre connaissance des conditions de participation** à la procédure de sélection des entreprises candidates au marché public.

## Les documents qu'il faut produire ou compléter :

### L'acte d'engagement (AE)

L'acte d'engagement (AE) **permet d'identifier les parties liées par le marché public et de connaître précisément les engagements réciproques** de l'entreprise et de l'acheteur.

C'est la pièce maîtresse du contrat !

### Le cadre de mémoire technique complété (=mémoire technique)

C'est l'ADN de l'entreprise.

Le mémoire technique **permet à l'acheteur de prendre connaissance des conditions d'exécution techniques que propose l'entreprise, adaptées aux besoins du Conseil départemental du Gard**.

### Les documents financiers

Le bordereau des prix unitaires (BPU), le détail quantitatif estimatif (DQE) ou la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) sont transmis par le Conseil départemental du Gard. Ils doivent être complétés par l'entreprise. **Ils constituent votre offre technique, quantitative et financière**.

Du téléchargement

CCTP

CCAP

RC

DQE

BPU

DPGF

CMT

AE

Vers la réponse



## Via les alertes automatiques de la plateforme AWS



S'identifier

Se rendre sur "Mon entreprise"

Cliquer sur paramétrage de mes alertes personnalisées

Renseigner la Zone d'influence, les Métiers, le Segments d'achat (CPV), les Mots clés

Cocher "mes consultations"

## Via la recherche de consultations sur AWS



Se rendre sur "RECHERCHER"

Cliquer sur "Consultations en cours"

Renseigner "Domaine" (Travaux, Fournitures, Services), "Quoi ?" (utiliser un mot clés), "Où ?" (Gard 30)

Lancer la recherche



Pour améliorer votre référencement sur AWS, nous vous conseillons de renseigner les coordonnées de votre profil, ainsi que les informations relatives à votre entreprise (administratives et économiques, commerciales, vos qualifications et moyens techniques, ainsi qu'un contact principal)



## Les marchés dits "de faible montant".

→ **Ce sont les marchés < à 40 000€ HT**

Ces marchés sont propices aux **consultations simplifiées**.

Dans ce cadre réglementaire, **le service acheteur vous consultera en direct, par mail, via une lettre de consultation.**



**Les conditions de réponse sont facilitées.**

Elles sont détaillées dans la lettre de consultation. L'envoi de votre offre se fera par mail, au point de contact indiqué.

## Les marchés avec publicité et mise en concurrence.

Les entreprises de l'ESS sont invitées à se positionner aussi sur les marchés publics soumis à publicité et mise en concurrence.

## Les marchés ou les lots dits "réservés".

Le Code de la commande publique a prévu des dispositifs permettant de réserver certains lots, ou marchés.

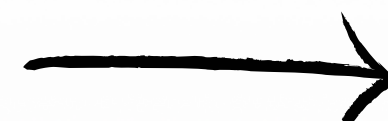


Ces outils juridiques permettent au Conseil départemental du Gard d'atteindre ses objectifs tels que définis dans son Schéma de l'ESS et son SPASER.

Les **contrats réservés concernent notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS).**

**AWS indique si le marché comporte des considérations sociales.**

(Ex : marché réservé)



**Ce sont les marchés > à 40 000€ HT**



# Quels sont les seuils des marchés publics applicables au Conseil départemental du Gard ? \*



## Procédure adaptée

## Procédure formalisée

40 000€ H.T.

(Toutes prestations)

100 000 € H.T.

(Prestations innovantes et  
Prestations de travaux)

90 000€ H.T.

5 404 000€ H.T.

(Prestation de travaux)

216 000€ H.T.

(Prestation de fournitures et services  
Prestations intellectuelles)

Marché "de gré à gré" possible  
(en direct, sans mise en concurrence)

Publicité et  
Mise en concurrence adaptées  
(selon la volonté de l'acheteur)  
**Marché publié sur AWS**

Publicité et mise en  
concurrence nationales  
(Procédure à respecter)

Publicité et mise en  
concurrence européennes  
(Procédure à respecter)

\* Seuils applicables à compter du 1er janvier 2026 en application du Code de la commande publique



## Acquérir un certificat de signature électronique.

Le certificat de signature électronique n'est exigible **que dans le cadre des marchés publics supérieurs au seuil de 40 000€ HT**, donc pour répondre à des consultations avec publicité et mise en concurrence.

Dans cette hypothèse, **il convient d'en faire l'acquisition AVANT de déposer son offre**, car son délai d'obtention peut prendre plusieurs jours.



**Seules les signatures électroniques de niveau 2 spécifiques aux appels d'offres sont valides.**



**Il sera demandé au candidat retenu au minimum :**

- Une attestation d'assurance valide
- Une attestation de régularité fiscale (de moins de 1an)
- Une attestation de régularité sociale (de moins de 6 mois)

## Préparer ma candidature.



**Le dossier de candidature sert à évaluer les capacités globales de l'entreprise pour mener à bien les prestations.**

C'est la première étape de l'analyse du Conseil départemental du Gard.

Pour candidater à un marché public du Conseil départemental du Gard, il faut en général au minimum :

- Un DC1 (une lettre de candidature)
- Un DC2 (une déclaration individuelle du candidat)

## Rédiger mon offre.



**Les pièces de l'offre doivent répondre aux exigences du cahier des charges et être en capacité de couvrir les besoins de l'acheteur.**

**Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse (meilleur rapport qualité prix) selon les critères prédéfinis.**

C'est la deuxième étape de l'analyse du Conseil départemental du Gard.

Pour déposer une offre à un marché public du Conseil départemental du Gard, il faut en général :

- Un cadre de mémoire technique
- Une offre de prix détaillée

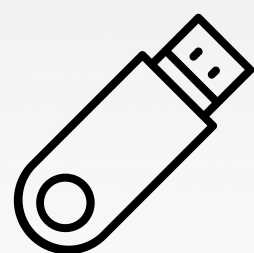




## Formuler une demande auprès d'un organisme habilité

**Le certificat de signature électronique ne concerne que les marchés publics supérieurs au seuil de 40 000 HT.**

La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre. Mais si vous êtes pressenti attributaire du marché, il vous sera demandé de signer le contrat avec un certificat électronique.



**Seules les signatures électroniques de niveau 2\*\* conformes au Registre Général de Sécurité (RGS) et certifiées par l'ANSSI sont valides.**

Les formats de signature requis sont e XAdES, PAdES et CAdES.

Vous pouvez en faire la demande auprès d'un organisme agréé, référencé au [catalogue de l'ANSSI](#).



La délivrance du certificat de signature peut prendre de plusieurs jours à plusieurs semaines !

Comment se déroule une procédure d'obtention de clé de signature électronique ?

- **Je formule ma demande** via le site de l'organisme choisi  
L'acquisition d'un certificat de signature électronique est payant (en moyenne de 100 à 150€/an)
- **Je reçois un mail de prise en compte** de ma demande.
- **Je reçois un mail m'indiquant le code de retrait** de ma demande et la liste des contacts du bureau de retrait sélectionné.
- **Je contacte le bureau de retrait pour convenir d'un rendez-vous**, muni de ma pièce d'identité, du code de retrait et d'un moyen de paiement.
- **J'installe le "pilote informatique" sur mon ordinateur**, nécessaire un fonctionnement de la clé de signature.



La personne qui signe électroniquement est celle qui aurait signé le même document de manière manuscrite : c'est la personne habilitée à engager l'organisme qu'elle représente.

Il convient de signer le document demandé et non le ZIP du dossier !



## Préremplir les formulaires de candidature

Pour candidater à un marché public du Conseil départemental du Gard, il faut en général au minimum :

- Un DC1 (une lettre de candidature)
- Un DC2 (une déclaration individuelle du candidat)

Ces formulaires de candidature sont directement téléchargeable via [le site de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy.](#)

### Formulaire DC2 - Rubrique C2

#### Cas particulier du marché réservé

Dans le cadre d'un marché réservé aux structures de l'ESS, il convient de cocher la case du type de structure correspondante (Structure par l'activité économique ou Entreprise adaptée ou Etablissement et service d'aide par le travail ou Entreprise de l'Economie sociale et solidaire).

L'adresse internet et les renseignements nécessaires pour y accéder y sont demandés.

## Stocker les attestations officielles

Il sera demandé au candidat retenu au minimum :

- Une attestation d'assurance valide :
  - Responsabilité civile professionnelle
  - Garantie décennale en prestation de travaux

L'assurance professionnelle est obligatoire car "[Tout candidat à l'obtention d'un marché public doit être en mesure de justifier qu'il a souscrit un contrat d'assurance le couvrant pour cette responsabilité](#)".

- Une attestation de régularité fiscale (de moins de 1an)
- Une attestation de régularité sociale (de moins de 6 mois)



La liste des documents de la candidature est indiquée au règlement de la consultation ou sur la lettre de consultation.

En complément il pourra vous être demandé : des CV, la liste des prestations similaires déjà réalisées, des labels ou certifications.



## L'offre financière

L'offre financière est constituée à partir des documents transmis par le Conseil départemental du Gard :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)



Pour établir son prix il convient de regarder la formule de variation choisie et les index indiqués au cahier des clauses administratives particulières. Car les index me donnent une idée de la tendance de fluctuation des prix et m'aident à prévenir la hausse des coûts.

**Ne pas surévaluer, ni sous-évaluer le prix !** Il doit être cohérent et réalisable en fonction de la prestation demandée.

- Si le prix est trop haut, l'offre risque d'être hors budget et rejetée
- Si le prix est trop bas, l'offre risque d'être qualifiée d'anormalement basse et rejetée

## L'offre technique

L'offre technique est constituée à partir :

- Du mémoire technique rédigé par l'entreprise ou
- Du cadre de mémoire technique transmis par le Conseil départemental du Gard à compléter par l'entreprise



### Comment doit être rédigé un mémoire technique ?

Le mémoire technique doit répondre aux critères techniques indiqués dans le règlement de la consultation. Ainsi, par effet miroir, **il convient de structurer sa réponse technique en suivant exactement les critères et sous-critères listés par le Conseil départemental du Gard.**

# Que faut-il savoir sur le mémoire technique ?



Dans quel document du marché est ce que je trouve les informations relatives à la construction de mon mémoire technique ?

## → Dans le règlement de la consultation (RC) !

La manière dont votre offre doit être présentée est indiquée dans la clause nommée “Documents à produire”.

La structuration de votre mémoire doit suivre les sous critères de la valeur technique, à défaut de précisions sur le contenu de votre mémoire technique.

Un sous-traitant doit il remettre un mémoire technique ?

## → NON ! Seule la déclaration de sous-traitance est à remplir (DC4).

Ses capacités humaines, techniques et professionnelles viennent en renfort de votre propre offre et seront détaillées dans le formulaire mis à disposition par l’acheteur (ou à télécharger sur le site de la DAJ).

Vous pouvez quand même consacrer une information à propos de vos sous-traitants dans votre mémoire technique.

Pour rappel : Un fournisseur n’est pas un sous-traitant.

Qui rédige le mémoire technique dans le cadre d’un groupement momentané d’entreprises ?



## → Le mandataire.

C’est l’entreprise qui exécute la part prépondérante du marché qui a la responsabilité de la rédaction du mémoire technique en principe.

Mais les parties dédiées aux moyens humains, techniques et professionnels devront mentionner les informations concernant l’ensemble des entreprises du groupement.

Attention : votre mémoire technique ne doit pas être un “patchwork” des mémoires respectifs des différentes entreprises.

Il doit être cohérent et ne faire qu’un !

Peut-on mettre des liens hypertextes dans un mémoire technique ?

## → OUI, mais avec une extrême parcimonie !

Il est recommandé de n’intégrer au mémoire technique que des liens qui sont des informations complémentaires à la présentation de l’offre. On ne renvoie pas vers des informations qui sont des conditions d’exécution de la prestation.


Je peux par exemple, intégrer des liens qui pointent vers mon site web.



## Il permet de renforcer sa candidature et son offre

Vous pouvez **optimiser votre candidature et votre offre en choisissant de co-traiter** une partie de la prestation à exécuter avec une structure équivalente ou complémentaire.

La forme de la cotraitance est librement choisie :

	Groupement Conjoint	Groupement Solidaire
Rôle du mandataire	Interlocuteur unique	Interlocuteur unique
Responsabilités	Par principe, <b>seul le mandataire est responsable</b>	Par principe, <b>tous les cotraitants sont responsables</b>
Paiement	Sur comptes séparés	Sur compte unique



Vous devrez désigner **un mandataire solidaire**. Celui-ci devient, par principe, l'interlocuteur unique du Conseil départemental du Gard.

## Il dure le temps d'exécuter la prestation

Le groupement momentané d'entreprises est une relation contractuelle privée, formalisée par le biais d'**une convention de groupement**, qu'il vous appartient de mettre en place.

Cette convention définit :

- la nature du groupement,
- le rôle des cotraitants,
- la répartition des missions,
- la répartition du paiement,
- les conditions de sortie du groupement etc...



Trouver un modèle de convention de groupement momentané d'entreprises, à adapter : [Cliquez ici](#)



En savoir plus sur le groupement momentané d'entreprises : [Cliquez ici](#)



## Le mémoire technique est-il un élément de l'offre régularisable ?

### → En principe **NON !**

C'est une pièce stratégique de l'offre qui n'est pas régularisable en cas d'oubli. L'offre sera alors jugée irrégulière, car elle ne permettra pas d'analyser le critère de la valeur technique. Toutefois, en procédure adaptée, **le Conseil départemental du Gard peut recourir à la négociation pour vous permettre de régulariser des erreurs non substantielles.** Il peut vous être demandé des informations complémentaires ou éclaircissantes à la compréhension de votre offre.

## Quelle est la valeur juridique du mémoire technique ?

### → Sa valeur juridique est contractuelle.

Les affirmations portées dans le mémoire technique doivent être exactes au risque de constituer un vice d'une particulière gravité justifiant l'annulation du marché et le paiement d'indemnités.

Mais attention : les clauses de ce mémoire technique ne vous exonèrent pas de vos obligations mentionnées aux cahiers des charges.



Le mémoire technique doit être concis !  
(Entre 15 et 30 pages)

Il doit être adapté aux besoins du Conseil départemental du Gard.  
Il requiert toute votre attention !

Adoptez un langage commun (connu de tous) pour détailler des prestations techniques que le Conseil départemental du Gard pourrait ne pas connaître.

Une structure claire et synthétique valorise le travail de fond et de forme.



Un mémoire technique type, trop long, imprécis, généraliste, inexact...s'expose à une mauvaise notation ou au rejet de l'offre.

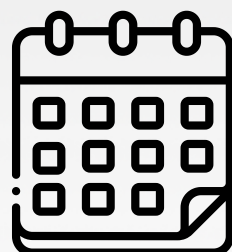


Je dépose mon offre avant la date limite de réponse (DLRO).

**Cette date est indiquée dans les documents de la consultation.**

Vous disposez d'un délai raisonnable pouvant aller jusqu'à 30 jours pour répondre au marché public.

Tout dossier déposé hors délais, ne pourra être pris en compte dans l'analyse des offres.



**Pensez à demander un report de la DLRO si vous manquez de temps pour formuler votre offre.**

Je dépose mon offre par voie électronique.

Consultation par mail = dépôt de l'offre par mail  
Consultation par AWS = dépôt de l'offre par [AWS](#)



J'attends un retour du Conseil départemental du Gard

**Le délai de traitement de l'analyse des offres est égal au délai de validité de votre offre (de 30 à 180 jours).**

Ce délai est indiqué dans les documents de la consultation.

Durant cette période, le Conseil départemental du Gard peut :

- **régulariser votre dossier**, lorsque c'est juridiquement possible,
- **demander des compléments d'informations** non substantielles,
- **négocier le contenu de la prestation**, s'il l'a prévu dans les documents de la consultation,

A l'issue de la procédure vous saurez si votre offre est rejetée ou retenue !



### Si mon offre est retenue :

Le Conseil départemental du Gard m'informe des documents complémentaires devant être transmis :

- Une attestation d'assurance valide
- Une attestation de régularité fiscale
- Une attestation de régularité sociale

### Si mon offre est rejetée :

Le Conseil départemental du Gard me transmet, sur demande, le rapport d'analyse des offres comportant :

- La notation et les commentaires sur mon offre détaillés par critère et sous-critères dans une perspective d'amélioration



## Si la consultation se fait par mail

J'envoie mon offre par retour de mail au contact indiqué dans la lettre de consultation. La liste des documents, au titre de l'offre, y sont également indiqués.



### **Je dépose avant l'expiration de la Date Limite de Remise des Offres (DLRO) !**

Je ne dépose pas le dernier jour ! En cas de problème ou de difficulté avec la plateforme, c'est trop tard pour joindre la hotline !

Une offre dont le début de téléchargement est dans le délai, mais la fin du téléchargement hors du délai, ne sera pas analysée (sauf copie de sauvegarde arrivée dans les délais).

### **Eviter de télétransmettre des fichiers trop « volumineux ».**

Plus le fichier est lourd, plus il faut du temps.

Taille maximale recommandée pour un pli : 200 Mo

### **Nommage des documents : Eviter les caractères spéciaux et les noms de fichiers trop longs.**

Eviter les caractères du type : é, è, ', ç, à etc. (la plateforme les renommera automatiquement). Privilégier les intitulés brefs.

Ex : Lot1\_memoire technique\_nom entreprise

## Si la consultation se fait par AWS

Je dépose mon offre par la [plateforme de dématérialisation AWS](#). La liste des documents, au titre de l'offre, sont indiqués au règlement de la consultation..

### Déposer en mode test

- Accueil
- Dépôt de test**
- Cliquer sur déposer un pli
- cocher les conditions générales
- cocher le(s) lot(s)
- Cliquer sur "Préparation du pli"
- Sélectionner les pièces de la candidature
- Sélectionner les pièces de l'offre (par lot)
- Valider le dépôt

### Déposer en mode réel

- Accueil
- Sélectionner la consultation concernée**
- Cliquer sur déposer un pli
- cocher les conditions générales
- cocher le(s) lot(s)
- Cliquer sur "Préparation du pli"
- Sélectionner les pièces de la candidature
- Sélectionner les pièces de l'offre (par lot)
- Valider le dépôt
- Conserver le récépissé de dépôt électronique**

### Signer l'acte d'engagement si je suis attributaire

- Convertir les documents à signer en PDF
- Ajouter le document à signer
- Se rendre sur Outil de signature
- Sélectionner le certificat (valide !)
- Lancer AWS sign
- Saisir le code PIN délivré avec le certificat



## Le marché m'est notifié

Le Conseil départemental du Gard notifie le marché à l'entreprise.

**La notification correspond à la date de réception du contrat par le titulaire** signé par l'ensemble des contractants.

Le courrier de notification est réceptionné :

- Soit par la plateforme AWS,
- Soit par mail avec accusé de réception.

## Le contrat s'exécute

Le contrat démarre :

A réception de la notification

A la date indiquée dans le contrat ou dans le bon de commande

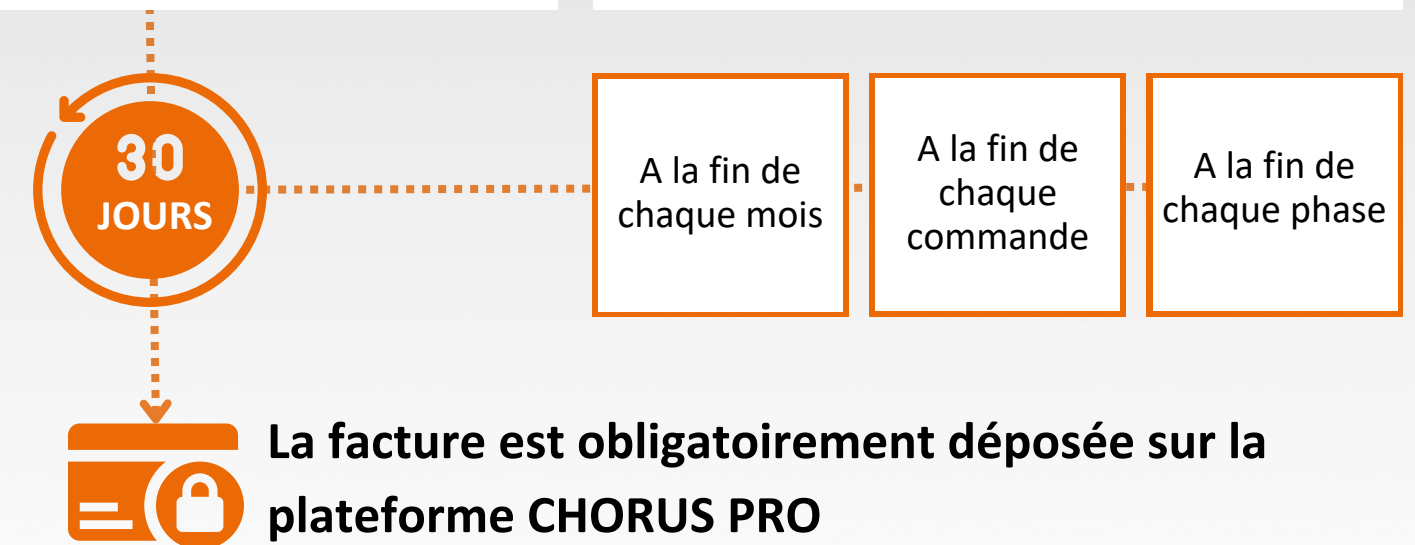
A réception de l'ordre de service valant démarrage de la prestation

## Le "service fait" ouvre droit à paiement

La prestation étant exécutée et réceptionnée, elle ouvre droit au paiement.

Soit l'entreprise est payée en une seule fois, à l'issue de la prestation, c'est le solde du marché

Soit l'entreprise est payée par acomptes, au fur et à mesure de l'exécution de la prestation



## Les garanties s'appliquent

Le titulaire du contrat est tenu par ses garanties légales et contractuelles, après réception et paiement de la prestation.

# Quelles sont les informations utiles dans le cadre des marchés publics ?



## ■ Pour accéder à la plateforme de dématérialisation du Conseil départemental du Gard afin de :

- Consulter les annonces de marchés publics;
- Télécharger les cahiers des charges;
- Poser des questions concernant un marché public;
- Répondre en ligne aux consultations;

Cliquez sur :

 [Plateforme de dématérialisation des marchés publics](#)

## ■ Pour consulter les rubriques pratiques du site public du Conseil départemental du Gard :



Rubrique  
Marchés publics



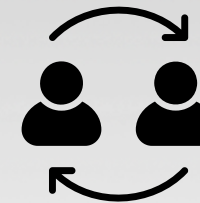
Page "Comment faire pour répondre aux marchés publics du Conseil départemental du Gard"



## ■ Pour poser des questions sur un marché public en cours de consultation :



**Je suis directement sollicité par un service du Conseil départemental du Gard** : se référer aux coordonnées présentes sur la lettre de consultation ou/et dans le mail reçu.



**WWW**

**Je souhaite échanger sur un marché publié en ligne** : communiquer via la plateforme de dématérialisation du Conseil départemental du Gard.



### Jours et horaires d'ouvertures

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 13h00  
de 14h00 à 17h00



[www.gard.fr](http://www.gard.fr)

# Quelles sont les structures de l'ESS intéressées aux marchés publics ?



## Les 5 familles de l'ESS sont les :



Associations



Entreprises  
Commerciales de l'ESS



Mutuelles



Fondations



Coopératives



Loi n°2014-856 du  
31 juillet 2014 relative à l'Economie sociale et solidaire

## Les principaux besoins du Conseil départemental du Gard qui correspondent aux offres de l'ESS, sont les :

### FOURNITURES

- Produits alimentaires
- Conditionnements
- Mobiliers de bureau et urbains
- Equipements ergonomiques
- Produits d'hygiène et de beauté
- Jeux et jouets
- Textile et équipements de protection etc...

### SERVICES

- Traiteurs, restauration et hébergement
- Entretien des espaces verts et des locaux
- Réhabilitation petit patrimoine
- Gestion des déchets
- Communication et informatique

### TRAVAUX

- Tous corps d'état
- Maintenance
- Prestations intellectuelles liées aux bâtiments et aux infrastructures (études, approche participative), énergie.

# Quels sont les objectifs du Schéma départemental de l'ESS en matière de marché public ?



- Promouvoir l'ESS sur le territoire du Gard notamment au travers de ses marchés publics.

Le schéma de l'ESS du Conseil départemental du Gard comporte notamment un axe de travail ayant des objectifs stratégiques favorables au développement de l'ESS sur le Gard en lien avec la commande publique :

Renforcer le développement de l'achat public auprès des structures de l'ESS :

- ➔ Par l'élaboration d'un **annuaire ESS** des structures susceptibles de répondre à des marchés publics.
- ➔ Par la **sensibilisation des agents du Conseil départemental du Gard** à l'achat public responsable.
- ➔ Par la **valorisation des retours d'expérience**.

Faciliter l'intégration des structures de l'ESS dans les marchés publics du Conseil départemental du Gard :

- ➔ Par la **formation** à l'achat public.
- ➔ Par un **état des lieux des structures de l'ESS retenues** aux marchés publics du Conseil départemental du Gard.

L'axe 2, objectif 6 a été défini par correspondance au SPASER du Conseil départemental du Gard

Le schéma départemental de l'ESS et le SPASER sont consultables depuis le site du Conseil départemental du Gard



Objectif : intégrer l'ESS à la politique du Conseil départemental du Gard de manière globale d'ici 2028



■ Le SPASER est un outil de pilotage politique des achats publics du Conseil départemental du Gard en matière sociale, environnementale et économique.

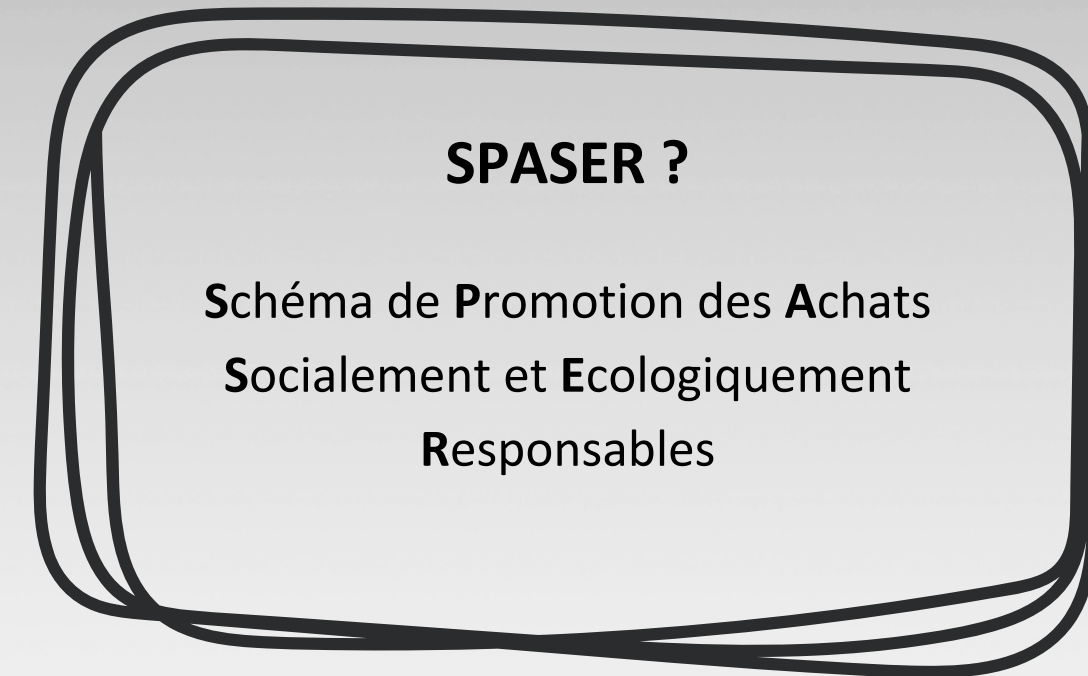
Il s'articule étroitement avec le schéma de l'ESS.

Il fixe, à travers 5 axes et 39 fiches actions, des objectifs mesurables au titre desquels figurent notamment le recours et le développement des structures de l'ESS.

**2 actions illustratives traduisent en particulier cette ambition :**

- ✓ **Action 1** : Informer les directions acheteuses du tissu économique local via **un annuaire des entreprises de l'ESS**.
- ✓ **Action 32** : Recourir aux souplesses juridiques du Code de la commande publique pour **augmenter le nombre de marchés conclus avec l'ESS**.

**Les objectifs sociaux autour de l'inclusion pour tous, et économiques s'articulent avec les objectifs environnementaux** (circuit court, produits alimentaires durables et de qualité, biodiversité, économie circulaire, énergies renouvelables et sobriétés numériques et énergétiques).



[Consulter le SPASER](#)



Objectif : faire de la commande publique un instrument au service du développement durable



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE D'ACHAT RESPONSABLE

*Dans un contexte où la commande publique se veut de plus en plus responsable, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) apparaissent comme des partenaires incontournables.*

*Par leur engagement en faveur de l'inclusion, de la durabilité et de l'innovation sociale, elles contribuent à faire des marchés publics un véritable levier de transformation territoriale.*

*En mobilisant des outils comme les clauses sociales ou les marchés réservés, nous favorisons l'emploi local, l'insertion et l'innovation sociale.*

*C'est ensemble, acteurs publics et structures de l'ESS, que nous pouvons bâtir une économie plus solidaire, plus inclusive et plus durable.*

 La Présidente  
du Conseil départemental du Gard

 vice-présidente déléguée  
à l'Economie Sociale et Solidaire

 la Conseillère départementale,  
Présidente de la Commission d'appel d'offres

*Chaque euro investi bénéficie à la fois à la population,  
à l'environnement et au tissu économique local.*

